

# LES CONVENTIONS CIFRE

## Une opportunité pour les PME

**S**pécialisée dans la fabrication et la mise en œuvre de conduits coupe-feu, Extha fait partie de ces PME innovantes. «Depuis 1995, l'entreprise s'est beaucoup rapprochée des laboratoires universitaires, explique Christophe Tessier, 30 ans, responsable de la recherche et développement chez Extha depuis 1998. Pour autant, il n'y avait alors aucun ingénieur en son sein, et les études lancées par le P-DG de l'entreprise demeureraient très ponctuelles.»

Le «détonateur» aura été un arrêté du 3 août 1999 relatif aux produits de protection incendie. «Une mise à niveau des produits et des systèmes s'est avérée nécessaire», explique Christophe Tessier. La collaboration avec le laboratoire du groupe de recherche en génie civil de l'Insa de Rennes s'est alors faite plus étroite. «Dans le cadre de ce rapprochement, nous avons pensé à augmenter le potentiel de l'entreprise, tout en formalisant cette collaboration par le biais d'une Cifre (convention industrielle de formation par la recherche), et par la création d'un service dé-



**CHRISTOPHE TESSIER**, responsable de la recherche et développement chez Extha, où une Cifre (convention industrielle de formation par la recherche) a permis la collaboration avec le laboratoire du groupe de recherche en génie civil de l'Insa de Rennes.

dié à la recherche et au développement.»

En juillet 2000, le service est créé, et la convention signée. L'ingénieur «doctorant», Jérôme Feujan, partage son temps entre le laboratoire et l'entreprise, laquelle reçoit une subvention, qui couvre environ «50% du salaire chargé». Son objectif? Etablir, en 3 ans, un mémoire de formulations dans lequel l'entreprise pourra piocher en fonction de ses besoins. «Notre but était de nous nourrir de ses travaux dans le cadre de nouveaux projets», explique le responsable recherche et développement. Le travail du «thésard» s'est articulé autour de quatre axes: d'abord une étude bibliographique relative à la protection incendie. Ensuite, une réflexion sur le lien entre les caractéristiques des matériaux et leurs performances. Puis, il s'est attelé à relier les caractéristiques à des produits ou des mélanges de produits. La quatrième phase étant celle du transfert technologique de la recherche, le passage du laboratoire à un prototype grandeur nature. «Aujourd'hui, des produits sont en cours de

concrétisation, et des tests de résistance au feu vont être réalisés. Nous avons une dizaine de produits sous le coude», reconnaît Christophe Tessier. Sans oublier des projets liés à la protection incendie dans les tunnels routiers...

### De nouveaux brevets

Cette jeune entreprise (la moyenne d'âge des salariés avoisine les 35 ans) est donc parvenue à rendre exploitable une large partie du travail du «doctorant». «Le plus difficile, reconnaît Christophe Tessier, a été de ne pas pénaliser le travail du doctorant en voulant à tout prix qu'il passe du temps dans l'entreprise. En même temps, il ne fallait pas non plus le laisser trop longtemps dans un contexte de recherche universitaire, détaché de notre monde.»

Aujourd'hui, Christophe Tessier peut être rassuré: il a su faire en sorte que «chacun y trouve son compte». Lui, en tant que jeune «manager», Jérôme Feujan, qui rédige actuellement sa thèse, et enfin l'entreprise: elle devrait déposer de nouveaux brevets d'ici peu.

A. S. ■

## Devenir donneur d'ordre pour se renforcer dans la charpente

**A**moureux du bois, charpentier et couvreur, Jean Piasentin est devenu donneur d'ordre en 2000. Filiale à 51% de l'entreprise Piasentin créée en 1981 à Bischoffsheim (Bas-Rhin), Les Demeures Rhénanes matérialisent cette ambition sur les créneaux de la construction de maisons individuelles et de la promotion immobilière.

Les trois premiers exercices de l'entreprise confortent les espoirs de ses créateurs: 6 maisons commandées en 2001, 12 en 2002, 25 en 2003, dont une dizaine en contrats de construction de maison individuelle. A Mutzig, le programme de 8 maisons en bande en cours de construction a déjà acquis

une réputation de symbole régional de nouvelles formes urbaines, conciliant l'économie foncière et l'aspiration au logement individuel. Cette réussite succède à une période de tâtonnement, marquée par un recrutement inadapté. Sans idée préconçue sur le profil du cadre appelé à jouer le rôle de cheville ouvrière de son projet, l'entrepreneur a opté pour le bouche à oreille. Ce sera finalement Philippe Kindo, un conducteur de travaux de 33 ans du groupe Bouygues, plutôt audacieux: «Si vous n'avez pas encore trouvé la personne que vous cherchez, peut-être l'avez-vous en face de vous», dira-t-il en substance au charpentier. C'est ainsi

qu'est créée, au mois de mai, la SARL au capital de 15 000 euros, dont 8 000 détenus par Jean Piasentin et sa famille, et 7 000 par Philippe Kindo.

### 10 à 12 recrutements à court terme

Outre ce dernier, Les Demeures Rhénanes emploient un économiste de la construction spécialisé dans le bois et une secrétaire qui travaille à mi-temps pour le charpentier couvreur. Philippe Kindo et Jean Piasentin ont constitué le réseau de sous-traitants, à raison de deux spécialistes par lot. De longues négociations menées par Philippe Kindo avec les compagnies d'assu-

rance ont fini par ouvrir au promoteur-constructeur l'accès aux contrats de constructions de maisons individuelles et à la garantie dommage ouvrage. La nouvelle activité produit déjà ses effets sur celle de la maison mère: Piasentin programme un investissement de près d'1 million d'euros dans un nouvel atelier à réaliser pour le début 2004. Il concrétisera alors une ambition ancienne: acquérir des outils de découpe à commande numérique. «Cet investissement pourrait entraîner la création de 10 à 12 emplois», estime le chef d'entreprise, qui dirige 26 salariés pour 2,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. LAURENT MIGUET ■



VINCENT KESSLER

**NATHALIE LOUX**, auteur de l'ouvrage «Le protocole dans les collectivités locales», Editions Le Moniteur.

## « Le protocole est la mise en forme de l'ordre politique »

### Comment en êtes-vous venue à vous intéresser au protocole?

Je faisais partie des administrateurs d'une chambre de commerce et d'industrie franco-suisse, et j'étais plus particulièrement chargée des relations publiques. J'ai donc cherché un ouvrage capable de répondre à mes questions protocolaires. Le seul que j'ai trouvé s'adressait à des experts du protocole. J'ai entamé des recherches, qui se sont avérées passionnantes, et m'ont amenée à dispenser des «formations protocolaires» pour le centre national de la fonction publique territoriale.

### A qui se destine ce guide?

Toute personne qui est appelée à organiser une manifestation avec des représentants d'un Etat, d'une région ou d'une collectivité. Cela englobe aussi bien les collectivités que les entreprises, les chambres consulaires ou encore les associations.

### Quelles sont les principales règles protocolaires que ces dernières ont à connaître?

Le plan de table, le placement dans un cortège, la prise de parole, l'ordre de préséance des personnes à citer dans un discours sont autant de règles qu'il faut connaître, sachant qu'elles sont très strictement fixées par décret.

Attention toutefois: appliquer le protocole à la lettre peut parfois être la pire des choses, notamment pour l'établissement du plan de table. Mieux vaut dans certains cas privilégier la convivialité... et ne pas méconnaître les simples règles de savoir-vivre en société.

### Tout cela peut sembler un peu désuet...

Mais ça ne l'est pas! Nous sommes dans le symbole, la représentation. Le protocole est la mise en forme de l'ordre politique. Il faut savoir qu'une entreprise, par exemple, qui sollicite des subventions auprès d'un élu, a tout intérêt à connaître les règles protocolaires pour éviter de le froisser. Car si le dirigeant les ignore, l'élu, lui, les connaît, et verra bien qu'elles ne sont pas respectées. Et les élus sont très pointilleux sur le sujet. Le port de l'écharpe par exemple, est une question qui avait maintes fois été posée lors des séances de questions au gouvernement du mercredi. La réforme de décembre 2000 a enfin fixé des règles claires: elle se porte de l'épaule droite au flanc gauche, et le rouge à l'extérieur. Un «petit détail» qui permet de distinguer un maire d'un parlementaire.

PROPOS RECUEILLIS PAR AXELLE SAADA ■

## A NOTER

### 1940 euros

C'est le salaire mensuel brut moyen d'un salarié à temps complet d'une entreprise de construction de 10 salariés ou plus. Ce chiffre traduit une augmentation de 4,1% par rapport à 2000. Tout secteur d'activité confondu, il s'élève à 2230 euros (+2,6% par rapport à 2000).

### 6,3%

C'est l'augmentation, tous secteurs confondus, du nombre de créations d'entreprises de ces trois derniers mois par rapport à la même période en 2002. Cette hausse s'élève à 8,3% pour le secteur de la construction.

### 91784 euros

Tel est le montant minimum, fixé par décret, de la garantie financière dont doivent disposer les entreprises de travail temporaire. Elle doit pouvoir couvrir, en cas de défaillance de l'entreprise, le paiement des salaires des intérimaires, des cotisations sociales et de diverses indemnités.

## Adecco agit pour la sécurité de ses intérimaires

Le plan sécurité triennal 2001-2003 d'Adecco n'est pas encore achevé, mais il produit déjà des premiers résultats encourageants. «En 2002, le nombre d'accidents mortels a chuté de moitié. Notre taux de fréquence nationale a diminué de 3%. Cela représente 1500 accidents avec arrêt en moins. Sur nos dix-huit régions, douze ont enregistré une baisse de leur taux de fréquence», se félicite Franck Ollivier, coordinateur national en charge de la sécurité.

Pour la définition de son plan d'action, Adecco cible des clients et des activités à risques. Le ciblage des clients à risques s'effectue à chaque échelon. Au niveau de l'agence, puis du directeur de secteur, de la région et en-

fin à l'échelon national. 25 clients nationaux ont été estampillés à risques, dont une entreprise du BTP. «Le BTP est une activité sensible dans les agences, mais ressort peu dans nos clients nationaux à risques, constate Franck Ollivier. Notre action produit déjà ses fruits. 50% de nos clients nationaux à risques ont vu leur taux de fréquence diminuer de 10% et plus en 2002. La proportion monte à 63% pour les clients régionaux. Au niveau de chaque agence, nous analysons les accidents que nous avons eus chez nos clients pour comprendre et avancer avec eux», précise Franck Ollivier. A l'évidence, le BTP figure parmi les activités à risques. «Pour chacune d'elles,

nous développons des supports de sensibilisation et d'évaluation de nos intérimaires.»

### Une douzaine de postes sensibles

Au niveau national, Adecco a par ailleurs identifié une douzaine de postes sensibles sur lesquels l'entreprise de travail temporaire agit (conduite d'engins, travaux en hauteur, risques ionisants...). «Nous les avons déterminés à partir de l'analyse de nos accidents du travail. Pour ces postes, les précautions sont renforcées en agence avant de déléguer un intérimaire.» Début 2004, Adecco dressera un bilan complet de son action triennale.

DOMINIQUE LE ROUX ■

## Aides aux entreprises

Portailpme.fr vient d'enrichir son site d'un nouvel espace, «Sémaphore».

Ce dernier permet à chaque entreprise de connaître les dispositifs d'aide et de soutien dont elle peut bénéficier, qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens, sachant que plus de 600 sont répertoriés. Pour ce faire, l'entreprise devra remplir un questionnaire relatif à son activité et à son projet.

## Un «médiateur des PME»

Lors de la journée «Planète PME», Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux PME, a affirmé son intention de mettre en place un «médiateur des PME». Son intervention suspendrait toute sanction prise par une administration (Urssaf, fisc, inspection du travail) à l'encontre d'une entreprise, et contraindrait les deux parties à une «obligation de dialogue».